

Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit au bénéfice de Monsieur Lefranc

Délibération 2019-052

Exposé

Les affectations de logements sont réalisées selon la procédure existante à ce jour (procédure n° DDP-P-09-01 du 1^{er} octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009) et l'accord sur le régime des astreintes entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Olivier LEFRANC, Technicien de maintenance à la Direction de la ressource en eau et de la production, effectuera une astreinte « maintenance/exploitation » pour l'agence Voulzie.

A l'issue de son programme de qualification, son astreinte est de type A : il est proposé de mettre à sa disposition un logement à titre gratuit, sis rue des Vieux Moulins à Saint-Loup-de-Naud (77650), conformément à la procédure de gestion des logements en vigueur, pour la durée de l'exercice de cette astreinte.

La valeur locative de ce logement a été estimée par une agence immobilière, en date du 19 septembre 2017, à 725 € par mois hors charges, actualisée au 1^{er} janvier 2019 à 734,07 € par mois hors charges.

Il est proposé d'autoriser le Directeur général à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Olivier LEFRANC d'un logement à titre gratuit, précaire et révocable.